

ECONOMIE

TVA: Des pistes pour optimiser la trésorerie

• Postuler à la catégorisation: remboursement immédiat des crédits

ce paquet d'avantages sont sans doute le remboursement de 80% des crédits de TVA sans instruction a priori du dossier et une meilleure notation dans le radar du contrôle

véhicule doit être un utilitaire et doit comporter la mention «poids à vide» et «poids en charge». Par ailleurs, ce véhicule ne doit pas comprendre des sièges arrière, ce

C'est le cas pour les cartes de péage. En revanche, les dépenses greffées à un véhicule de tourisme ne sont pas déductibles. En ce qui concerne le taux d'imposition, l'accessoire et le principal suivent la même imposition.

• Attention à la TVA sur les dépenses de carburant

LA taxe sur la valeur (TVA), si elle est mal gérée, grève la trésorerie de l'entreprise. Cependant, il existe des techniques légales pour réduire, voire annuler, son impact sur les finances de la société. C'est dans ce cadre que Abdelaziz Arji, expert-comptable, commissaire aux comptes et fondateur du cabinet Eurodefi audit, a animé une conférence au sein de la Chambre française de commerce (CFCIM).

■ La catégorisation, pour un remboursement rapide

Il s'agit d'un mécanisme qui récompense les «bons élèves». Pour une entreprise, le label «contribuable catégorisé» peut rapporter gros. Les plus marquants dans

fiscal (classe A). Pour la deuxième catégorie, nommée classe B, le remboursement est de 50% du crédit TVA. Ce statut est valable pour deux ans, renouvelables une fois par tacite reconduction. Pour bénéficier de ce dispositif, le contribuable doit dresser un historique de sa relation avec le fisc.

■ Dépenses de carburant: Lever toute ambiguïté

Les entreprises sont tenues de respecter des règles strictes pour récupérer la TVA sur leurs dépenses de carburant. Pour cela, le

qui constitue une infraction à la réglementation fiscale. Cette dernière insiste sur le dépôt d'une déclaration avant le 31 mars de chaque année, sur laquelle un tableau détaillé indique le kilométrage parcouru, le gazoil consommé et la TVA déductible. Il s'agit d'une phase nécessaire pour se faire rembourser et éviter des surprises lors d'un contrôle fiscal.

■ L'accessoire suit le principal

La TVA adossée aux charges d'un véhicule utilitaire est en principe déductible.

Télédéclaration: Un protocole qui change

A partir du 1er juin, les contribuables devront désormais saisir des relevés de déduction de la TVA soit par le mode EFI (échange de formulaires informatisé), soit par EDI (échange de données informatisé). Le principe du protocole EFI consiste à saisir ses données directement sur le système Simple TVA de la DGI. Pour ceux qui avaient l'habitude de saisir leurs éléments sur un fichier Excel, ils devront le convertir en XML. □

■ Remboursement de la TVA: Sincérité des comptes

«Déposez votre dossier de remboursement de TVA si vous êtes sûr de la sincérité de vos comptes», conseille Abdelaziz Arji. Cette opération est ouverte pour une période de 12 mois. Théoriquement, l'administration fiscale s'engage à vous rembourser dans un délai de 30 jours. Sur le terrain, le remboursement peut parfois dépasser une année. Pour cela, l'organisation du dossier est une étape importante pour accélérer le traitement. «Le dossier doit correspondre à la forme que souhaite l'administration fiscale», a recommandé Abdelaziz Arji. □

S. N.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com